

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS379

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, après le mot :

« aide »,

insérer les mots :

« à l'entreprise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel